

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Theratechnologies inc., qui sont présentés dans les pages qui suivent, ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel, sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société.

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice de jugements et d'estimations. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement à tous les égards importants. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux données présentées dans les états financiers.

Pour assurer la justesse et l'objectivité de l'information contenue dans les états financiers consolidés, la direction de la Société maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs. La direction estime que ces systèmes fournissent un degré raisonnable d'assurance que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers consolidés, et que les biens de l'entreprise sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration, principalement par l'entremise de son comité de vérification, est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité de vérification, dont aucun des membres ne participe aux activités quotidiennes de la Société, est nommé par le conseil d'administration. Tous les membres de ce comité ont des compétences financières. Ce comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes liés aux processus de communication de l'information financière, de vérification et de présentation de l'information financière afin de s'assurer que chacun s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et afin de revoir les états financiers avec les vérificateurs externes.

Le comité de vérification fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité de vérification étudie, afin de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la reconduite du mandat des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./SENCRL, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au comité de vérification afin de présenter leurs constatations quant à l'exactitude de la présentation de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.



YVES ROSCONI  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



LUC TANGUAY  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF  
ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

MONTRÉAL, CANADA  
LE 10 FÉVRIER 2010

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Theratechnologies inc. aux 30 novembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2009 et 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS  
MONTRÉAL, CANADA  
LE 22 JANVIER 2010  
(SAUF EN CE QUI CONCERNE LA NOTE 15 A),  
LAQUELLE EST EN DATE DU 10 FÉVRIER 2010)

# BILANS CONSOLIDÉS

30 NOVEMBRE 2009 ET 2008

(en milliers de dollars)

	2009	2008 (retraité – note 2A))
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Espèces	1 519 \$	133 \$
Placements obligataires	10 036	10 955
Débiteurs	375	610
Crédits d'impôt à recevoir	1 666	1 784
Stocks	2 225	—
Fournitures de recherche	287	301
Frais payés d'avance	302	397
	<b>16 410</b>	14 180
Placements obligataires	51 807	35 249
Immobilisations (note 4)	1 229	1 299
Autres éléments d'actif (note 5)	41	2 817
	<b>69 487 \$</b>	53 545 \$
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 901 \$	7 198 \$
Tranche à court terme des revenus reportés (note 7)	6 847	—
	<b>12 748</b>	7 198
Revenus reportés (note 7)	13 691	—
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 6)	279 169	269 219
Surplus d'apport	6 484	5 585
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 282	372
Déficit	(243 887)	(228 829)
	<b>(242 605)</b>	(228 457)
Total de l'avoir des actionnaires	<b>43 048</b>	46 347
Engagements (note 9)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 15)		
	<b>69 487 \$</b>	53 545 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



PAUL POMMIER  
ADMINISTRATEUR



JEAN-DENIS TALON  
ADMINISTRATEUR

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2009	2008
Revenus		(retraité – note 2A))
Redevances, technologies et autres (note 7)	17 468 \$	214 \$
Intérêts	2 252	2 427
	<b>19 720</b>	2 641
Coûts et frais d'exploitation		
Recherche et développement	22 226	35 326
Crédits d'impôt	(1 795)	(2 111)
	<b>20 431</b>	33 215
Frais généraux et administratifs	7 149	6 185
Frais de vente et de développement de marché	2 583	3 811
Brevets, amortissement et dépréciation des autres éléments d'actif (note 5)	346	5 239
Frais liés au processus de révision stratégique	—	2 224
Frais liés à une entente de collaboration et de licence (note 7)	4 269	—
	<b>34 778</b>	50 674
Perte d'exploitation avant l'élément ci-dessous	(15 058)	(48 033)
Perte réalisée sur dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente (note 11 B))	—	(578)
Perte nette	(15 058) \$	(48 611) \$
Perte de base et diluée par action (note 6 C))	(0,25) \$	(0,85) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	<b>60 314 309</b>	57 415 468

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Perte nette	(15 058) \$	(48 611) \$
Gains non réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente	1 039	133
Ajustement de reclassement des gains et pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente (note 11 B))	(129)	572
Résultat étendu	<b>(14 148) \$</b>	(47 906) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008

(en milliers de dollars)	Capital-actions		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Déficit	Total
	Nombre	Dollars				
Solde au 30 novembre 2007	54 531 133	238 842 \$	4 807 \$	(333) \$	(177 339) \$	65 977 \$
Modification de convention comptable (note 2 A))	—	—	—	—	(941)	(941)
Émission d'actions (note 6)	3 564 291	29 899	—	—	—	29 899
Frais d'émission d'actions	—	—	—	—	(1 938)	(1 938)
Exercice d'options d'achat d'actions						
Contrepartie monétaire	119 666	397	—	—	—	397
Valeur attribuée	—	81	(81)	—	—	—
Rémunération à base d'actions	—	—	859	—	—	859
Perte nette	—	—	—	—	(48 611)	(48 611)
Variation des gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	—	—	—	705	—	705
Solde au 30 novembre 2008	<b>58 215 090</b>	<b>269 219</b>	<b>5 585</b>	<b>372</b>	<b>(228 829)</b>	<b>46 347</b>
Émission d'actions (note 6)	<b>2 214 303</b>	<b>9 950</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9 950</b>
Rémunération à base d'actions	—	—	<b>899</b>	—	—	<b>899</b>
Perte nette	—	—	—	—	(15 058)	(15 058)
Variation des gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	—	—	—	<b>910</b>	—	<b>910</b>
Solde au 30 novembre 2009	<b>60 429 393</b>	<b>279 169 \$</b>	<b>6 484 \$</b>	<b>1 282 \$</b>	<b>(243 887) \$</b>	<b>43 048 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(retraité – note 2A))
Perte nette	<b>(15 058) \$</b>	(48 611) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	<b>612</b>	625
Amortissement et dépréciation des autres éléments d'actif	<b>—</b>	4 957
Rémunération à base d'actions	<b>899</b>	859
Perte réalisée sur dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente	<b>—</b>	578
	<b>(13 547)</b>	(41 592)
Variation des éléments d'actif et de passif d'exploitation		
Intérêts à recevoir sur les placements obligataires	<b>(923)</b>	405
Débiteurs	<b>260</b>	(134)
Crédits d'impôt à recevoir	<b>118</b>	(366)
Stocks	<b>(2 225)</b>	—
Fournitures de recherche	<b>2 765</b>	582
Frais payés d'avance	<b>95</b>	17
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 424)</b>	(1 324)
Revenus reportés	<b>20 538</b>	—
	<b>19 204</b>	(820)
	<b>5 657</b>	(42 412)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions	<b>9 950</b>	30 296
Frais d'émission d'actions	<b>(8)</b>	(1 930)
	<b>9 942</b>	28 366
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<b>(407)</b>	(301)
Acquisition de placements obligataires	<b>(29 111)</b>	(17 987)
Cession de placements obligataires	<b>15 305</b>	29 889
	<b>(14 213)</b>	11 601
Variation nette des espèces	<b>1 386</b>	(2 445)
Espèces au début de l'exercice	<b>133</b>	2 578
Espèces à la fin de l'exercice	<b>1 519 \$</b>	133 \$

Se reporter à la note 11 pour les informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 1. Constitution et nature des activités

La Société, constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec, est une entreprise biopharmaceutique canadienne qui découvre et développe des produits thérapeutiques novateurs, principalement dans le domaine des peptides, en vue de les commercialiser. La Société cible des besoins médicaux non comblés dans des marchés spécialisés et financièrement attrayants où elle peut retenir la totalité ou une partie des droits commerciaux pour ses produits.

## 2. Nouvelles normes comptables

### A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

#### **Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

Au début de son exercice 2009, la Société a adopté les recommandations du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'«ICCA»), soit le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*. Le chapitre contient des directives sur la constatation des actifs incorporels conformément à la définition d'un actif et aux critères pour la constatation d'un actif sans égard au fait que ces actifs soient acquis séparément ou développés à l'interne. L'adoption de ce chapitre a eu pour effet d'augmenter le déficit et de diminuer les autres éléments d'actif aux 1<sup>er</sup> décembre 2007 et 2008, respectivement, de 941 \$ et 599 \$, ce qui correspond aux montants des ajustements relatifs aux frais de brevets des périodes antérieures à ces dates. De plus, à la suite de l'adoption de ce chapitre, les frais de brevets et d'amortissement des autres éléments d'actif présentés dans les états consolidés des résultats ont diminué de 342 \$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2008.

#### **Stocks**

Au début de son exercice 2009, la Société a adopté les recommandations du Manuel de l'ICCA, soit le chapitre 3031, *Stocks*, qui remplace le chapitre 3030 et qui vise à harmoniser les dispositions des normes canadiennes concernant les stocks avec les Normes internationales d'information financière (les «IFRS»). Ce chapitre apporte des changements quant à l'évaluation des stocks et fournit des indications plus détaillées sur la détermination du coût, y compris sur l'imputation des frais généraux, réduit le nombre de méthodes permises pour la détermination du coût, exige l'application de tests de dépréciation et élargit les obligations d'information de manière à accroître la transparence. Comme la Société ne détenait pas de stocks au 30 novembre 2008, l'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **Risque de crédit et juste valeur des actifs et des passifs financiers**

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (le «CPN») du Conseil des normes comptables du Canada (le «CNC») a publié l'Abrégé du CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, qui prévoit que le risque de crédit propre à une entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 doit s'appliquer rétrospectivement sans retraitement des états financiers des périodes antérieures, à tous les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers intermédiaires et annuels des périodes se terminant le 20 janvier 2009 ou après cette date. L'adoption du CPN-173 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

## 2. Nouvelles normes comptables (suite)

### A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

#### **Instruments financiers – informations à fournir**

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, du Manuel de l'ICCA de manière à le rendre conforme à l'IFRS 7, *Instruments financiers: informations à fournir*. Ce chapitre a été modifié afin d'inclure des obligations d'information additionnelles au sujet de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et d'améliorer les informations sur le risque de liquidité. Ces modifications établissent une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, qui accorde la priorité aux données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur. Ces niveaux sont les suivants : le niveau 1, soit les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs; le niveau 2, soit les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement; et le niveau 3, soit les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels relatifs aux exercices terminés après le 30 septembre 2009 et elles s'appliquent à la Société au 30 novembre 2009. Le chapitre modifié porte seulement sur les informations à fournir et n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

### B) NORMES COMPTABLES FUTURES

#### **Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle**

L'ICCA a publié en janvier 2009 trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participations ne donnant pas le contrôle*. La Société évalue actuellement les exigences de ces nouvelles normes.

Le chapitre 1582 définit des normes pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Il correspond à l'IFRS 3, aussi intitulée *Regroupements d'entreprises*. Il s'applique de manière prospective aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure. Une application anticipée est autorisée.

Le chapitre 1601 définit des normes de préparation des états financiers consolidés. Quant au chapitre 1602, il définit des normes de comptabilisation d'une participation sans contrôle dans une filiale devant servir à l'établissement des états financiers consolidés. Ses dispositions correspondent à celles de l'IAS 27 des IFRS, intitulée *États financiers consolidés et individuels*. Les chapitres 1601 et 1602 s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Une application anticipée est autorisée.

#### **Normes internationales d'information financière**

En février 2008, le CNC a confirmé le fait que les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seraient harmonisés avec les IFRS, telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'«IASB»). La date de basculement s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels qui se rapportent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Par conséquent, la Société sera tenue de présenter ses états financiers intermédiaires et annuels de 2012 selon les IFRS. La Société veillera à harmoniser ses états financiers avec ces nouvelles normes en fonction du calendrier établi à cet effet. La Société déterminera à une date ultérieure l'incidence que l'adoption de ces normes aura sur ses états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 3. Principales conventions comptables

### A) CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Toutes les opérations intersociétés importantes et les soldes réciproques ont été éliminés.

### B) QUASI-ESPÈCES

Les quasi-espèces se limitent aux placements qui peuvent aisément être convertis en espèces, dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins et pour lesquels la valeur ne risque pas de changer de façon importante. Aux 30 novembre 2009 et 2008, il n'y avait pas de quasi-espèces.

### C) STOCKS

Les stocks sont présentés au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Les coûts des stocks comprennent le prix d'achat et d'autres coûts directement liés à l'acquisition de matières. Les coûts des stocks comprennent également les coûts directement liés à la conversion des matières en produits finis, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et une répartition systématique des frais généraux de production fixes et variables, y compris la charge d'amortissement liée à la fabrication. L'affectation des frais généraux de production fixes au coût des stocks est fondée sur la capacité normale des installations de production. Par capacité normale, on entend la production moyenne devant être réalisée sur un certain nombre de périodes dans des circonstances normales.

### D) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont inscrits au bilan consolidé et sont mesurés à la juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. L'évaluation ultérieure et la constatation des variations de la juste valeur des instruments financiers sont effectuées en fonction du classement initial de ces instruments. Les placements détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et tous les gains et les pertes sont comptabilisés au poste du résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de la réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit sorti du bilan ou qu'il y ait une dépréciation de cet actif se traduisant par une baisse durable de la juste valeur.

Les instruments dérivés sont constatés à titre d'actifs ou de passifs mesurés à la juste valeur à moins qu'ils n'aient pas à être traités à titre de dérivés, comme une opération normale d'achat et de vente. Certains instruments financiers incorporés dans d'autres contrats doivent également être mesurés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées dans le résultat à moins que certaines conditions de la comptabilité de couverture ne soient remplies, conditions selon lesquelles une entreprise doit documenter, désigner et évaluer, en bonne et due forme, l'efficacité des opérations qui font l'objet de la comptabilité de couverture.

La Société a classé ses placements obligataires à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et ils sont donc comptabilisés à la juste valeur. La Société a aussi classé les débiteurs à titre de prêts et créances et les créditeurs et charges à payer à titre d'autres passifs financiers et ils sont comptabilisés au coût après amortissement.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les taux annuels/périodes suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique	Dégressive	50 %
Équipement de laboratoire	Dégressive et linéaire	20 % 5 ans
Mobilier et équipement de bureau	Dégressive	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

#### F) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif comprennent, notamment, les valeurs constatées relatives à la propriété intellectuelle et les fournitures de recherche.

Les valeurs associées à la propriété intellectuelle sont amorties sur une période de 20 ans en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les fournitures de recherche sont achetées à l'avance, tel que requis par les autorités réglementaires, afin d'être utilisées dans les études cliniques de la Société. Les fournitures de recherche que la Société ne prévoit pas utiliser dans l'année suivant la date du bilan sont classées à long terme.

#### G) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

La Société soumet les immobilisations et les autres éléments d'actif à long terme à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation ou de ces actifs peut ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est mesurée en comparant la valeur comptable de l'actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs que procureront vraisemblablement ces actifs. Une baisse de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La juste valeur, à laquelle l'immobilisation serait mesurée, peut être établie sur la base d'informations ou de transactions comparables, ou d'autres techniques d'évaluation.

#### H) CONSTATATION DU REVENU

Les revenus tirés des contrats de recherche sont constatés lorsque les services à fournir sont rendus et que l'ensemble des conditions aux termes du contrat sous-jacent sont remplies. Les revenus faisant l'objet de paiements d'étape sont constatés seulement lorsque les événements spécifiés ont eu lieu et que le recouvrement est assuré.

Les paiements initiaux et les droits d'accès initiaux à la technologie sont reportés et constatés comme des revenus de façon systématique durant la période au cours de laquelle les biens ou services connexes sont livrés et dès que toutes les obligations sont remplies.

Les droits de licence sont constatés lorsque les conditions sont remplies ou que les événements sont réalisés aux termes du contrat de licence et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'une entente de coopération comprenant plusieurs composantes sont considérés comme des accords de prestations multiples générateurs de produits. Aux termes de ce type d'accord, il est nécessaire de distinguer les différentes unités de comptabilisation et de répartir les produits entre les différentes unités en fonction de leur juste valeur. Les paiements reçus dans le cadre d'une entente de coopération peuvent inclure des paiements initiaux ou par étapes, des contrats de recherche et des droits de licence, ainsi que des redevances. Les revenus pour chaque unité sont constatés tel que décrit ci-dessus.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### I) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et des subventions, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont effectuées. Les dépenses de développement, déduction faite des crédits d'impôt, s'il y a lieu, sont capitalisées quand elles répondent aux critères de capitalisation selon les principes comptables généralement reconnus. Aucuns frais de développement n'ont été capitalisés au cours des exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008.

### J) RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

La Société comptabilise les coûts de rémunération liés aux options attribuées à des salariés selon la méthode fondée sur la juste valeur estimée au moyen du modèle Black-Scholes. Conformément à cette méthode, les coûts de rémunération sont calculés à leur juste valeur à la date de l'attribution et sont passés en charges sur la période d'acquisition des attributions. La rémunération liée aux options attribuées à des non-salariés est basée soit sur la juste valeur de la contrepartie reçue ou sur la juste valeur des instruments de capitaux propres, en retenant la juste valeur dont la mesure est la plus fiable.

### K) CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

La contribution gouvernementale, qui consiste en subventions et en crédits d'impôt à la recherche, est constatée en tant que réduction des charges y afférentes et du coût de l'élément d'actif qui est acquis. La contribution gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté les conditions du programme de subventions approuvé ou, dans le cas des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront réalisés.

### L) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux taux de change en vigueur au moment où les éléments d'actif et de passif en question sont acquis ou les éléments de passif sont pris en charge. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date où ils sont constatés, à l'exception des dépenses d'amortissement qui sont converties aux mêmes taux que ceux qui sont utilisés pour la conversion des éléments d'actif correspondants. Les gains et les pertes de change sont pris en compte dans le calcul du bénéfice net ou de la perte nette.

### M) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

La Société a recours à la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur le bénéfice. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés au bilan pour rendre compte des incidences fiscales futures des écarts entre la valeur des éléments d'actif et de passif présentés au bilan et leur valeur fiscale respective. Au besoin, une provision pour moins-value est inscrite pour ramener les actifs d'impôts à un montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont établis sur la base des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur lorsque les actifs seront réalisés et les passifs acquittés. L'incidence des variations des taux d'imposition est constatée dans l'exercice au cours duquel ces taux changent.

### N) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour le calcul du résultat dilué par action. Aux fins de ce calcul, un nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que les options d'actions en circulation, si elles sont dilutives, ont été levées et que le produit de ces opérations a servi à l'acquisition d'actions ordinaires au cours moyen du marché durant la période couverte.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### O) ESTIMATIONS

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants indiqués à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués pour les périodes à l'égard desquelles des informations sont présentées. Les principaux éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations concernent la durée de vie utile et le caractère recouvrable des actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les autres éléments d'actif, le montant des charges à payer pour les études cliniques, la rémunération et autres paiements à base d'actions, ainsi que le montant et l'évaluation du caractère recouvrable des stocks, des crédits d'impôt et des subventions, des placements et des impôts futurs. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus susceptibles de survenir et les mesures que la direction prévoit prendre. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### 4. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette
Matériel informatique	874 \$	617 \$	257 \$
Équipement de laboratoire	1 945	1 519	426
Mobilier et équipement de bureau	1 124	701	423
Améliorations locatives	1 854	1 731	123
	5 797 \$	4 568 \$	1 229 \$

  

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette
Matériel informatique	682 \$	500 \$	182 \$
Équipement de laboratoire	1 824	1 427	397
Mobilier et équipement de bureau	1 015	700	315
Améliorations locatives	1 846	1 441	405
	5 367 \$	4 068 \$	1 299 \$

### 5. Autres éléments d'actif

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette
Autres actifs	41 \$	- \$	41 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 5. Autres éléments d'actif (suite)

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, les frais de recherche et de développement incluent une charge de 1 377 \$ liée aux fournitures de recherche qui ont été produites afin d'obtenir des données de stabilité et de valider le processus de fabrication tel qu'il est requis par la *Food and Drug Administration* des États-Unis (la «FDA»).

			2008 (retraité – note 2A))	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Propriété intellectuelle	7 670 \$	7 670 \$	— \$	
Fournitures de recherche	2 751	—	2 751	
Autres actifs	66	—	66	
	10 487 \$	7 670 \$	2 817 \$	

En 2008, la Société a effectué un test de dépréciation de la propriété intellectuelle incluse au poste «Autres éléments d'actif» suite à la révision par la direction de la stratégie de développement de nouveaux produits issus de celle-ci. Par conséquent, en 2008, la Société a radié la valeur comptable relative à cette propriété intellectuelle. La baisse de valeur de 4 571 \$ est incluse dans la rubrique «Brevets, amortissement et dépréciation des autres éléments d'actif» aux états consolidés des résultats.

## 6. Capital-actions

	2009	2008
Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale		
Actions ordinaires		
Actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries		
Émis		
60 429 393 actions ordinaires (58 215 090 en 2008)	279 169 \$	269 219 \$

### 2009

En vertu de l'entente de collaboration et de licence avec EMD Serono, Inc. («EMD Serono»), la Société a émis 2 179 837 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 9 854 \$ (voir la note 7).

En 2009, la Société a également reçu des souscriptions d'une valeur de 96 \$ pour l'émission de 34 466 actions ordinaires dans le cadre de son régime d'achat d'actions.

### 2008

Le 13 février 2008, la Société a effectué un appel public à l'épargne pour la vente et l'émission de 3 500 000 actions ordinaires, pour une contrepartie en espèces de 29 750 \$. Les frais d'émission se sont élevés à 1 938 \$.

En 2008, la Société a également reçu des souscriptions d'une valeur de 149 \$ pour l'émission de 64 291 actions ordinaires dans le cadre de son régime d'achat d'actions.

Toutes les émissions d'actions ont été effectuées pour des contreparties en espèces.

## 6. Capital-actions (suite)

### A) RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions pour ses administrateurs, membres de la direction, employés, chercheurs et consultants en vertu duquel des options non cessibles pour l'achat d'actions ordinaires peuvent leur être octroyées. La date d'exercice d'une option ne peut excéder de 10 ans la date de son octroi. Un nombre maximum de 5 000 000 d'options peuvent être octroyées en vertu du régime. En général, les options sont acquises lors de l'octroi ou sur une période variant de 0 à 5 ans. Au 30 novembre 2009, 1 244 834 options pouvaient encore être octroyées par la Société.

Le nombre d'options non exercées a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

	Options	Moyenne pondérée des prix d'exercice par action
Options au 30 novembre 2007	2 207 633	6,32 \$
Octroyées	111 000	7,98
Exercées	(119 666)	3,32
Annulées	(37 167)	9,57
Options au 30 novembre 2008	2 161 800	6,52
Octroyées	680 500	1,83
Annulées et échues	(176 500)	8,34
Options au 30 novembre 2009	2 665 800	5,20 \$

Le tableau suivant renferme des informations sur les options d'achat d'actions au 30 novembre 2009 :

Fourchette de prix	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (ans)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
1,20 \$ - 2,00 \$	1 291 508	7,57	1,71 \$	742 508	1,63 \$
2,01 - 2,75	141 459	4,85	2,59	141 459	2,59
2,76 - 3,75	70 000	6,51	3,37	43 333	3,64
4,61 - 6,00	25 000	3,53	5,43	25 000	5,43
6,01 - 9,00	591 333	5,76	8,18	526 977	8,16
9,01 - 13,50	495 000	3,76	10,72	441 662	10,68
13,51 - 15,30	51 500	1,28	15,15	51 500	15,15
	2 665 800	6,13	5,20 \$	1 972 439	5,92 \$

### B) RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

La juste valeur estimée des options octroyées a été évaluée à la date d'attribution à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2009	2008
Taux d'intérêt sans risque	1,83 %	3,36 %
Volatilité	79,5 %	70,4 %
Durée de vie moyenne en années	6	6
Dividende	néant	néant

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 6. Capital-actions (suite)

### B) RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D'ACTION (SUITE)

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur le rendement d'un bon du Trésor canadien sans coupon ayant une durée restante égale à la durée de vie prévue de l'option. La volatilité est fondée exclusivement sur la volatilité historique équivalente à la durée de vie prévue. La durée de vie prévue des options tient compte du délai d'acquisition des droits à l'attribution, du terme de l'option et de la période moyenne pendant laquelle les options sont restées en cours dans le passé. Le dividende prévu a été exclu du calcul étant donné que la politique actuelle de la Société consiste à retenir la totalité des bénéfices pour financer ses activités et sa croissance future.

Le tableau suivant indique la juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours des exercices terminés les 30 novembre 2009 et 2008 :

	Nombre d'options	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
2009	680 500	1,26 \$
2008	111 000	5,16 \$

Le modèle Black-Scholes, utilisé par la Société pour calculer la valeur des options, ainsi que d'autres modèles reconnus, a été développé pour évaluer, sans restriction d'acquisition de droit, la juste valeur d'options pleinement transférables et circulant librement, une pratique qui diffère considérablement des attributions d'options d'achat d'actions de la Société. Ces modèles font appel à quatre hypothèses hautement subjectives, dont la volatilité future du cours de l'action et la durée de vie moyenne des options, qui contribuent considérablement au résultat du calcul.

### C) PERTE DILUÉE PAR ACTION

La perte diluée par action n'a pas été présentée, car l'effet des options en cours aurait été anti-dilutif. Toutes les options en circulation à la fin de l'exercice pourraient potentiellement diluer le résultat de base par action dans le futur.

## 7. Entente de collaboration et de licence

Le 28 octobre 2008, la Société a conclu une entente de collaboration et de licence avec EMD Serono, une société membre du groupe de Merck KGaA, de Darmstadt en Allemagne, visant les droits exclusifs de mise en marché de la tésamoréline aux États-Unis pour le traitement de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH atteints de lipodystrophie (le « produit initial »). La Société conserve tous les droits de mise en marché de la tésamoréline à l'extérieur des États-Unis.

Selon les termes de l'entente, la Société est responsable du développement du produit initial jusqu'à l'obtention de l'approbation de mise en marché aux États-Unis. La Société est également responsable de la production du produit et du développement d'une nouvelle formulation du produit initial. EMD Serono est responsable des activités liées à la commercialisation du produit.

À la clôture de la transaction, le 15 décembre 2008, la Société a reçu un paiement de 30 000 \$US (36 951 \$CAN), lequel comprend un paiement initial de 22 000 \$US (27 097 \$CAN) et 8 000 \$US (9 854 \$CAN) sous forme d'une souscription d'actions ordinaires de la Société par Merck KGaA au prix de 3,67 \$US (4,52 \$CAN) l'action. La Société pourrait recevoir jusqu'à 215 000 \$US, somme qui comprend le paiement initial de 22 000 \$US, l'investissement en capitaux propres de 8 000 \$US ainsi que des paiements qui sont tributaires de l'atteinte de certains objectifs en matière de développement, de réglementation et de vente. La Société pourra également recevoir des redevances croissantes sur les ventes nettes annuelles de la tésamoréline aux États-Unis, le cas échéant.

Le paiement initial de 27 097 \$ est reporté et amorti selon la méthode linéaire sur une période de service estimative. Cette période peut faire l'objet de modifications, dans le futur, qui sont fonction des renseignements supplémentaires que la Société peut obtenir. Au 30 novembre 2009, un montant de 6 560 \$ a été reconnu à titre de revenus. Au 30 novembre 2009, les revenus reportés incluent un montant de 20 537 \$ lié à cette transaction.

## 7. Entente de collaboration et de licence (suite)

Le 12 août 2009, la FDA a accepté le dépôt de la Demande de drogue nouvelle («DDN») de la Société pour la tésamoréline. En vertu de l'entente de collaboration et de licence conclue avec EMD Serono, l'acceptation du dépôt de la DDN portant sur la tésamoréline est associée à un paiement d'étape de 10 000 \$US (10 884 \$CAN). Ce paiement d'étape a été enregistré au troisième trimestre de 2009.

La Société pourra mener des activités de recherche et de développement pour des indications supplémentaires. EMD Serono aura également l'option de commercialiser la tésamoréline pour de nouvelles indications aux États-Unis en vertu de l'entente de collaboration et de licence. Si elle se prévaut de cette option, EMD Serono prendra en charge la moitié des coûts de développement liés à ces indications supplémentaires. La Société aura le droit, dans ce cas, sous réserve d'une entente avec EMD Serono, de participer à la promotion de ces indications supplémentaires.

## 8. Impôts futurs

Les éléments relatifs aux impôts sur le revenu s'établissent comme suit :

	2009	2008
Perte nette avant impôts	(15 058) \$	(48 611) \$
Taux d'imposition de base	30,9 %	31,0 %
Provision d'impôts sur le bénéfice calculé	(4 652)	(15 069)
Ajustements des impôts sur le bénéfice imputables aux éléments suivants :		
Impact de la diminution prévue du taux d'imposition fédéral		
Diminution des actifs d'impôts futurs	—	5 910
Variation de la provision pour moins-value	—	(5 910)
Avantage fiscal éventuel, non constaté, découlant des pertes et autres déductions de l'exercice écoulé	4 029	17 201
Éléments non déductibles et autres	623	(2 132)
	— \$	— \$

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des tranches importantes des actifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	2009	2008
Actifs d'impôts futurs		
Pertes reportées	21 490 \$	16 045 \$
Dépenses de recherche et de développement non utilisées	29 380	26 591
Immobilisations	674	544
Frais d'émission d'actions	776	1 174
Propriété intellectuelle et frais de brevets	12 307	16 248
Déductions disponibles et autres	4 187	4 183
	68 814	64 785
Moins provision pour moins-value	(68 814)	(64 785)
Actifs d'impôts futurs nets	— \$	— \$

En estimant la réalisation des actifs d'impôts futurs, la direction considère s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs se réalisent. Leur réalisation est sous réserve de l'établissement de bénéfices imposables dans le futur.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 8. Impôts futurs (suite)

Au 30 novembre 2009, la Société disposait des déductions, des pertes et des crédits suivants :

	Fédéral	Provincial
Dépenses de recherche et de développement, sans limite de temps	103 346 \$	115 686 \$
Pertes reportables jusqu'en :		
2014	9 603 \$	— \$
2015	275	—
2027	7 638	7 628
2028	46 316	46 271
2029	21 785	18 802
	85 617 \$	72 701 \$
Crédits d'impôt inutilisés échéant en :		
2023	559 \$	
2024	1 597	
2025	1 863	
2026	2 178	
2027	3 000	
2028	3 328	
2029	2 250	
	14 775 \$	
Frais d'émission d'actions	2 732 \$	2 732 \$
Excédent de la valeur fiscale de la propriété intellectuelle et des frais de brevets sur la valeur comptable	45 735	45 718
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations sur la valeur comptable	3 121	1 785

## 9. Engagements

### A) LOCATION DES LOCAUX

La Société loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation (le « bail ») échéant en avril 2010. Ce bail a été renouvelé par la Société et le bailleur au cours de l'exercice 2009 pour une durée de onze ans se terminant le 30 avril 2021. En vertu du bail, la Société bénéficie aussi de deux options de renouvellement pour des périodes de cinq ans chacune. Le paiement de loyer minimum exigible selon les termes du bail est le suivant :

2010	340 \$
2011	55
2012	655
2013	655
2014	655
2015	273
Par la suite	3 943
	<hr/>
	6 576 \$

La Société s'est engagée à payer au bailleur sa quote-part de certains frais d'exploitation des locaux loués. Ce montant a été fixé à 240 \$ par année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 et sera augmenté annuellement de 2,5 % pour la durée du bail.

Le bailleur s'est engagé à accorder à la Société une allocation monétaire d'un montant de 728 \$ pour lui permettre d'effectuer des améliorations locatives.

La Société a donné en garantie au bailleur une lettre de crédit irrévocable d'un montant de 323 \$ qui sera annulée le 30 avril 2010 en vertu des termes du bail renouvelé, ainsi qu'une hypothèque mobilière de premier rang d'un montant de 1 150 \$ et couvrant tous les biens meubles corporels se trouvant dans les locaux loués par la Société. Cependant, cette hypothèque peut être subordonnée à celles d'institutions prêteuses.

### B) ENTENTES D'APPROVISIONNEMENT À LONG TERME

La Société a conclu, au cours et après l'exercice terminé le 30 novembre 2009, des ententes d'approvisionnement à long terme avec des tiers en prévision de la commercialisation de la tésamoréline. Certaines de ces ententes incluent une clause stipulant l'obligation d'acheter des quantités minimales de produits sous réserve de certaines conditions.

### C) MARGE DE CRÉDIT

La Société dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum de 1 800 \$, portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 %, garantie par les placements obligataires. La valeur marchande des placements doit en tout temps être équivalente à 150 % des avances utilisées sur la marge de crédit. Dans l'éventualité où cette valeur marchande serait inférieure à 7 000 \$, la Société devrait consentir, en faveur de la banque, une hypothèque mobilière de premier rang d'un montant de 1 850 \$ grevant des valeurs mobilières jugées satisfaisantes par la banque.

Aux 30 novembre 2009 et 2008, à l'exception de la lettre de crédit mentionnée en A) ci-dessus, la marge de crédit dont bénéficie la Société n'avait pas été utilisée.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 10. Licences

En plus des produits détenus en propriété exclusive, la Société possède certaines licences exclusives lui permettant de mettre en marché ou de commercialiser la propriété intellectuelle tirée d'activités confiées à certains centres de recherche. En vertu de telles licences, la Société s'est engagée à verser des redevances sur les ventes nettes de ses produits commercialisés ou, selon le cas, sur les sommes reçues en vertu d'une sous-licence, sous réserve de l'application des dispositions de ces ententes.

## 11. Informations supplémentaires

### A) ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Société a conclu les transactions suivantes n'ayant pas d'incidence sur les flux de trésorerie :

	2009	2008 (retraité – note 2A))
Acquisition d'immobilisations incluse dans les créditeurs et charges à payer	183 \$	48 \$
Frais d'émission d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer	—	8

- B) En 2009, la Société a reclassé dans les résultats nets 129 \$ de gains réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente, antérieurement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

En 2008, la Société a reclassé dans les résultats nets 572 \$ des pertes réalisées découlant des actifs financiers disponibles à la vente, antérieurement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. La perte réalisée inclut une perte pour moins-value durable de 578 \$ liée aux options d'achat d'actions dans une société publique.

Au 30 novembre 2009, le cumul des autres éléments du résultat étendu consistait en un gain non réalisé découlant des actifs financiers disponibles à la vente de 1 282 \$ (gain de 372 \$ au 30 novembre 2008).

- C) La Société a encaissé 1 912 \$ de crédits d'impôt en 2009 (1 746 \$ en 2008).

- D) Les éléments suivants ont été pris en compte dans l'établissement de la perte nette de la Société :

	2009	2008 (retraité – note 2A))
Amortissement des immobilisations	612 \$	625 \$
Amortissement et dépréciation des autres éléments d'actif (note 5)	—	4 957
Rémunération à base d'actions	899	859

## 12. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de financer ses activités de recherche et de développement, ses frais généraux et administratifs, son fonds de roulement et ses dépenses en immobilisations et brevets. La Société essaie de gérer ses liquidités tout en minimisant la dilution pour ses actionnaires.

Pour financer ses activités, la Société a adopté une approche fondée presque exclusivement sur l'émission de capitaux sous forme d'actions ordinaires ainsi que de produits et redevances tirés de technologies à la suite de la clôture de la transaction décrite à la note 7. Depuis sa création, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement grâce à des émissions publiques d'actions ordinaires et à des placements privés. La Société essaie autant que possible d'optimiser ses besoins de liquidités par des sources non dilutives, incluant des crédits d'impôt à l'investissement, des subventions, des revenus d'intérêts, ainsi que des produits et redevances tirés de technologies.

La politique de la Société est de maintenir au minimum son niveau d'endettement. La Société dispose d'une marge de crédit de 1 800 \$ pour ses besoins de financement à court terme. Au 30 novembre 2009, cette marge de crédit n'était pas utilisée, à l'exception de la lettre de crédit mentionnée à la note 9A).

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice précédent.

Au 30 novembre 2009, les espèces et placements obligataires s'élevaient à 63 362 \$ et les crédits d'impôt à recevoir, à 1 666 \$, soit une somme totale de 65 028 \$. La Société est d'avis que ses liquidités sont suffisantes pour financer ses propres activités d'exploitation et ses besoins en capitaux au cours du prochain exercice.

Présentement, la politique générale de la Société à l'égard des dividendes est de ne pas en verser en espèces et de conserver les fonds disponibles pour financer sa croissance.

La Société n'est soumise, en vertu de règles extérieures, à aucune exigence concernant son capital.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 13. Gestion des risques financiers

La présente note renferme des informations sur la nature et l'étendue de l'exposition de la Société aux risques découlant de ses instruments financiers, ce qui englobe le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt et sur la façon dont elle les gère.

### A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. La Société effectue un suivi régulier de son exposition au risque de crédit et elle prend les mesures appropriées pour atténuer les probabilités que cette exposition se traduise par des pertes.

Les instruments financiers autres que les espèces qui pourraient exposer la Société à des risques de crédit consistent principalement en placements obligataires. La Société investit ses espèces disponibles dans des titres hautement liquides à revenu fixe provenant d'organismes gouvernementaux, municipaux et paragouvernementaux (60 384 \$ au 30 novembre 2009), ainsi que d'entreprises bénéficiant de cotes de crédit élevées (1 459 \$ au 30 novembre 2009). Au 30 novembre 2009, la Société n'était exposée à aucun risque de crédit au-delà de la valeur comptable de ses placements obligataires.

### B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. Tel qu'il est indiqué à la note 12, la Société gère ce risque par la gestion de sa structure de capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Son conseil d'administration et/ou comité de vérification examine et approuve ses budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute opération importante conclue hors du cours normal des affaires.

La Société a adopté une politique de placement visant la sécurité et la préservation du capital afin de faire en sorte que ses besoins de liquidités soient satisfaits.

Les titres sont choisis en fonction du calendrier prévu des dépenses et en fonction des taux d'intérêt en vigueur. Les placements obligataires viennent à échéance au cours des exercices terminés les 30 novembre suivants: 10 036 \$ en 2010, 15 446 \$ en 2011, 19 716 \$ en 2012, 13 791 \$ en 2013 et 2 854 \$ en 2014.

Ce qui suit indique les montants exigibles aux dates d'échéance contractuelle des passifs financiers ainsi que les montants exigibles en vertu du bail au 30 novembre 2009 :

	Total	Valeur comptable	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Après 5 ans
Créditeurs et charges à payer	5 901 \$	5 901 \$	5 901 \$	— \$	— \$
Bail	6 576	—	340	2 020	4 216
	12 477 \$	5 901 \$	6 241 \$	2 020 \$	4 216 \$

## 13. Gestion des risques financiers (suite)

### C) RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. Le risque de taux de change est limité à la partie des transactions d'affaires de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien, essentiellement les revenus provenant des redevances, technologies et autres et les dépenses de recherche et de développement engagées en dollars américains, en euros et en livres sterling (GBP). La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

La Société gère le risque de taux de change en maintenant des espèces en dollars américains disponibles pour soutenir les dépenses prévues en dollars américains pour une période maximale de 12 mois. La Société considère que son exposition à la variation de l'euro et de la GBP ne comporte pas pour le moment un risque de change important étant donné le volume limité de transactions que la Société effectue dans ces devises.

Les fluctuations des taux de change des opérations conclues en devises étrangères font en sorte que les flux de trésorerie ainsi que les montants inscrits dans les états consolidés des résultats varient d'une période à l'autre et ne correspondent pas nécessairement à ceux prévus dans les budgets d'exploitation et les projections. De plus, les résultats fluctuent en raison de la conversion aux taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien, conversion dont l'incidence est présentée en tant que gain ou perte de change aux états consolidés des résultats. Compte tenu de la politique de gestion des devises étrangères de la Société, une variation soudaine des taux de change ne diminuerait ou n'augmenterait pas sa capacité à honorer ses obligations en dollars américains.

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui ont été exposés au risque de change au 30 novembre 2009 :

	<b>30 novembre 2009</b>		
(en milliers de dollars canadiens)	<b>\$US</b>	<b>EURO</b>	<b>GBP</b>
Espèces	<b>1 471</b>	—	—
Débiteurs	—	<b>4</b>	—
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 095)</b>	—	<b>(25)</b>
<b>Éléments du bilan exposés au risque de change</b>	<b>376</b>	<b>4</b>	<b>(25)</b>

Les taux de change suivants sont ceux de l'exercice terminé le 30 novembre 2009 :

	<b>Taux moyen</b>	<b>Taux à la date du bilan</b>
\$US – \$CAN	<b>1,0594</b>	<b>1,0556</b>
EURO – \$CAN	<b>1,5808</b>	<b>1,5852</b>
GBP – \$CAN	<b>1,7597</b>	<b>1,7366</b>

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées, toute variation des taux de change présentés dans le tableau précédent à la suite d'une augmentation de 5 % du dollar canadien aurait augmenté la perte nette comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	<b>\$US</b>	<b>EURO</b>	<b>GBP</b>
<b>Augmentation de la perte nette</b>	<b>19</b>	—	<b>(1)</b>

Un recul hypothétique de 5 % du dollar canadien aurait eu une incidence équivalente mais contraire sur les montants en devises indiqués ci-dessus, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2009 ET 2008 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## 13. Gestion des risques financiers (suite)

### D) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur et/ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les placements obligataires à court terme de la Société sont investis dans des titres à taux fixes dont les échéances sont à court terme. Les placements obligataires à long terme sont également des instruments à taux fixes. Le risque que la Société réalise une perte à la suite de la diminution de la juste valeur des placements obligataires est limité car ces placements, même s'ils sont disponibles à la vente, sont généralement détenus jusqu'à leur échéance. Les gains ou pertes non réalisés sur placements obligataires sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

D'après la valeur des placements obligataires à court et long terme de la Société au 30 novembre 2009, une baisse hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt sur le marché aurait augmenté la juste valeur de ces placements obligataires et du cumul des autres éléments du résultat étendu de 620 \$; leur hausse hypothétique de 0,5 % aurait eu un effet contraire, mais équivalent, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

Les espèces portent un taux d'intérêt variable. Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer ne portent pas intérêt.

D'après la valeur moyenne des espèces portant intérêt à taux variable durant l'exercice terminé le 30 novembre 2009 (5 800 \$), une hausse hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt au cours de cette période aurait augmenté les flux de trésorerie futurs et réduit la perte nette de 29 \$; leur baisse hypothétique de 0,5 % aurait eu un effet contraire, mais équivalent.

## 14. Instruments financiers

### A) VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme, incluant les espèces, débiteurs et créditeurs à payer, se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

Les placements obligataires sont présentés à la juste valeur estimée, déterminée par les données d'entrée qui sont observables directement (données de niveau 2).

### B) PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les intérêts créditeurs constituent les intérêts gagnés sur les liquidités et les placements obligataires.

### C) PERTE DE CHANGE

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009, une perte de change de 635 \$ a été incluse dans les frais généraux et administratifs (247 \$ en 2008).

## 15. Événements postérieurs à la date du bilan

### A) RÉGIME DE DROITS AUX ACTIONNAIRES

Le 10 février 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un régime de droits des actionnaires (le « régime »), lequel est entré en vigueur à cette date. Le régime vise à fournir un délai suffisant au conseil d'administration et aux actionnaires pour évaluer une offre publique d'achat hostile faite à l'égard de la Société, à fournir un délai suffisant au conseil d'administration pour explorer et élaborer d'autres propositions visant à maximiser la valeur pour un actionnaire si une offre publique d'achat est lancée et à offrir une possibilité égale à tous les actionnaires de participer à une offre publique d'achat et à recevoir une valeur intégrale et juste pour leurs actions ordinaires. Le régime, s'il est approuvé par les actionnaires, expirera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société en 2013.

Les droits émis aux termes du régime seront initialement attachés aux actions ordinaires et seront négociés avec celles-ci et aucun certificat distinct ne sera émis, sauf en cas d'événement déclencheur. Les droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, y compris toute personne qui y est liée, acquiert ou tente d'acquérir 20 % ou plus des actions en circulation sans respecter les dispositions d'une « offre permise » du régime ou sans l'approbation du conseil d'administration. Si une telle acquisition a lieu ou est annoncée, chaque droit, au moment de son exercice, permettra à son porteur, sauf à l'acquéreur et aux personnes qui y sont liées, d'acheter des actions ordinaires en bénéficiant d'un escompte de 50 % par rapport au cours en vigueur à ce moment.

Aux termes du régime, une offre permise est une offre qui est présentée à tous les porteurs des actions ordinaires et qui peut être acceptée pendant au moins 60 jours. Si, à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions ordinaires en circulation, sauf celles qui appartiennent à l'initiateur et à certaines parties liées, ont été déposées, l'initiateur pourra prendre en livraison et régler les actions ordinaires, mais il devra prolonger l'offre pendant 10 jours pour permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

### B) OCTROI D'OPTIONS

Le 8 décembre 2009, la Société a octroyé 265 000 options à un prix de levée de 3,84 \$ par action et a annulé 19 167 options à un prix de levée pondéré de 2,38 \$ par action dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions.

## 16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2008 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2009.